



Bureau Exécutif de Ligue

PROCES VERBAL N°03

Réunion du :	Lundi 28 septembre 2020
Présidence :	Gérard LOISON, Président - Didier ESOR, Président Délégué
Membres du Bureau :	Jacques BODIN - Guy COUSIN - Alain DURAND - Jean Jacques GAZEAU - René JOUINEAUX - Alain MARTIN - Franck PLOUSE - Guy RIBRAULT
Assistent :	Gabriel GÔ - Jérôme CLEMENT - Lionnel DUCLOZ
Invité :	Julien LEROY
Excusé :	Christophe LE BUAN

1. Vie de la Ligue

➤ **AG électorale du District 44**

Le Bureau félicite Alain Martin pour sa réélection à la présidence du District 44

➤ **AG électorale du 19 Décembre 2020**

- **CR Surveillance des Opérations Electorales**

La CRSOE a tenu sa réunion le 16 septembre dernier en vue des opérations électorales relatives à l'AG du 19 décembre 2020.

La Commission a pris connaissance du retroplanning de l'Assemblée Générale et le valide avec l'ajout :

- ✓ d'une réunion de la CRSOE le 21 octobre en journée pour ouvrir les candidatures au poste de délégués des clubs nationaux
- ✓ du présentiel de la CRSOE à la date de réunion des clubs nationaux (7 novembre).

La Commission valide les documents/modèles suivants :

- Appel à candidature pour l'élection du Comité de Direction
 - Déclaration de candidature de liste
 - Appel à candidature pour l'élection des Délégués aux Assemblées Fédérales
 - Appel à candidature pour l'élection des délégués Clubs Nationaux / Réunion des Clubs Nationaux
 - Appel à candidature pour l'élection des délégués Clubs Nationaux / AG
 - Convocation des Clubs Nationaux
 - Déclaration de candidature Délégués aux Assemblées Fédérales
 - Déclaration de candidature des délégués Clubs Nationaux / Réunion des Clubs Nationaux
 - Déclaration de candidature des délégués Clubs Nationaux / AG
 - Appel à candidature pour l'élection des délégués Football Diversifié
 - Déclaration de candidature délégués Football Diversifié
 - Convocation AG
 - Pouvoir AG
 - Protocole d'utilisation des médias LFPL
- **Date et lieu réunion des clubs nationaux**

Le Bureau fixe la réunion des clubs nationaux au samedi 07 novembre 2020 à 09h30 au CRT de Saint Sébastien Sur Loire

- **Budget de campagne**

Le Bureau fixe le budget de campagne pour chacune des listes qui seront validées par la CRSOE à 10 000€

➤ **Point RH**

Le Directeur fait le point sur les derniers mouvements du personnel :

- ✓ Départ de Mme Mathilde ALAPLANTIVE - Assistante administrative du service arbitrage
- ✓ Recrutement de M Thomas GUILLON au 1^{er} octobre - Assistant administratif du service arbitrage
- ✓ Recrutement de M Corentin DIZEL en contrat d'apprentissage d'1 an pour l'obtention d'un diplôme de développeur informatique (BAC +3) pour le service informatique. Missions : Développement de solutions internes (guide du club, désignation des officiels, création de sites web...)
- ✓ Recrutement de M Pierre-Alexandre COULON en contrat d'apprentissage de 2 ans pour l'obtention d'un Diplôme de Comptabilité Gestion (Bac +5). Il interviendra notamment sur la mise en place d'un système de contrôle de gestion.
- ✓ Recrutement pour un CDD de 4 mois de Mme Julie GOUDE en renfort au CRT pour répondre à la charge supplémentaire de travail lié au protocole COVID
- ✓ Recrutement de M Thibaud GUENEC pour une mission de service civique de 7 mois sur la thématique PEF / Citoyenneté

Il informe le Bureau que les entretiens professionnels et les entretiens sexennaux sont actuellement en cours de réalisation.

➤ **Point sur les licences**

Avec plus de 130 000 licences au 25/09 la situation reste maîtrisée par rapport à l'an passé et les données sont rassurantes au regard du contexte sanitaire actuel.

Les catégories en déficits portent essentiellement sur les U12 à U15. Cependant les épreuves de ces catégories reprennent actuellement ce qui devrait générer un rattrapage dans les prises de licences.

LFPL : 130 113 -> -10 licences / -0.01% par rapport à la saison dernière

44 : 43 917 -> -292 licences / -0.66% par rapport à la saison dernière

49 : 29 182 -> -224 licences / -0.76% par rapport à la saison dernière

53 : 14 417 -> +215 licences / +1.51 % par rapport à la saison dernière

72 : 17 277 -> +659 licences / +3.97% par rapport à la saison dernière

85 : 25 090 -> +208 licences / +0.84% par rapport à la saison dernière

➤ **Mouvements des clubs**

Le Bureau Exécutif valide le document présenté en séance et annexé aux présentes

➤ **Commissions de Ligue :**

- ✓ CR Arbitrage
Nouveau membre : Morgan ZENATRI
- ✓ CR Délégués
Nouveau membre : Claude JAUNET

Le Bureau Exécutif valide ces nominations

2. Vie des Pôles

2.1. PÔLE DES PRATIQUES

➤ **Point COVID**

Le weekend passé a été calme avec seulement 7 matchs de Ligue impactés. Depuis le début de la saison plus de 95% des matchs (toutes compétitions confondues Ligue / Districts) se sont joués et 50 matchs ont fait l'objet d'un report.

Pour rappel le choix adopté au dernier Bureau de gestion des calendriers et de compétitions est le suivant : les matchs de Championnats (Régionaux et Districts) sont prioritaires sur les matchs de Coupe (hors Coupes nationales). Ainsi un match de Championnat de district est prioritaire sur une Coupe régionale.

La CROC avait neutralisé la journée du 11 novembre. La CR demande l'autorisation du Bureau pour placer éventuellement à cette date des matchs en retard.

Le Bureau valide cette proposition pour le N3 et sous réserve de l'accord des clubs concernés pour le R1, R2, R3. Le BE transmet au CODIR pour validation.

2.2. PÔLE JURIDIQUE

➤ **Départage de fin de saison – correction des règlements sportifs**

Dans les règlements Seniors Masculins/Féminins/Futsal, des dispositions viennent régler la situation de départage sur l'ensemble d'un même niveau par rang de classement en cas de maintien ou rétrogradation.

A titre d'exemple, au niveau R3 masculin, il y a 10 groupes. Si le nombre de maintien ou de rétrogradation sur l'ensemble du niveau n'est pas un multiple de 10, la répartition n'est pas égale entre les groupes, et il convient d'établir un départage par rang égal de classement (par exemple, s'il reste 2 places à maintenir au rang 9 (9ème place de chaque groupe), il faut départager les dix équipes classées 9èmes et garder les 2 meilleures à l'issue du départage.

Le règlement évoque actuellement la notion suivante : « En cas de nombre impair, le départage se fera par rang égal de classement dans les conditions suivantes (...) » La notion de « nombre impair » n'est pas opportune, car si le nombre est pair mais qu'il est inférieur au nombre de groupe, la répartition demeure inégale.

Il est proposé de clarifier le texte : la phrase barrée étant remplacée dans les règlements précités par la seconde phrase.

- ~~• Les équipes maintenues conformément au tableau analytique figurant à l'alinéa 3 et ce sur la base d'une répartition égale entre les deux groupes. En cas de nombre impair, le départage se fera par rang égal de classement dans les conditions suivantes.~~
- Les équipes maintenues conformément au tableau analytique figurant à l'alinéa 3 et ce sur la base d'une répartition égale entre les deux groupes. *Lorsque la répartition ne peut être égale entre les groupes*, le départage se fait par rang égal de classement dans les conditions suivantes.

Le Bureau valide cette modification qui devient applicable pour la saison en cours dans les règlements Seniors Masculins/Féminins/Futsal après approbation du CODIR.

➤ **CR Statut de l'Arbitrage – Bons de formation**

Une CR du Statut de l'Arbitrage a fait émerger le questionnement suivant :

Lorsqu'un arbitre change de club sans justification (par justifié on entend : déménagement, départ cause fait grave disciplinaire, départ cause inactivité/radiation), le club d'accueil doit régler 500 € de droits dont 200 € en bon de formation « Arbitre » pour le club quitté, à utiliser au plus tard la saison suivant le départ (annexe 5). Concernant les 200 € en bon de formation, cela vaut-il pour tous les changements de clubs, ou uniquement pour les arbitres quittant leur club formateur ?

- L'Annexe 5 ne fait pas de distinction.
- Cependant, en AG du 21.04.2018 il avait été retenu, afin de protéger le club formateur, de passer les droits de changement de club Arbitre de 300 € à 500 € dont 200 € reversés par la Ligue en bon de formation au club quitté.

Toutefois, un club qui perd un arbitre (formé ou non au sein du club), doit soit :

- en recruter un autre
- en former un autre

Il pourrait être pertinent d'encourager la formation, en ouvrant le droit aux bons de formation de 200 € à tous les clubs (formateurs ou non).

Le Bureau se prononce majoritairement en faveur de l'octroi de 200 Euros au profit des seuls clubs formateurs quittés.

2.3. PÔLE FINANCES / IMMOBILIER

➤ CRT : Foot-stages

La convention avec le prestataire actuel arrive à échéance le 31/12/2020. Il convient donc de réfléchir à la suite à donner sur la gestion future des stages. Un groupe de travail dédié a travaillé sur les différentes hypothèses possibles :

- ✓ 1 - Arrêt des stages : **Non**, car c'est un élément important de l'économie du CRT
- ✓ 2 - La Ligue organise elle-même avec les moyens dédiés (matériel, financier, RH...) **Non**, ce n'est pas l'objet du CRT
- ✓ 3 - La Ligue reste organisatrice et sous-traite la partie animation/encadrement. Les parties commercialisation, communication, cadre et projet pédagogique seront définis par la Ligue.

Pistes de travail :

- Elargir les périodes de stages aux périodes creuses (vacances d'hiver, printemps) avec notamment du foot en salle (salles municipales ou Urban), spécifique Futnet...
- Enlever le système de paliers et mettre en place un système de part fixe par stagiaire et un fixe de participation au projet pédagogique, frais divers, recrutement....
- Durée de la convention 2 + 2
- Nouveau nom à définir

Le Bureau valide l'hypothèse 3 qui sera soumise au prestataire.

➤ Arrêté des comptes 2019/2020

Le Bureau prend connaissance de l'arrêté des comptes pour la saison 2019/2020 et du rapport du commissaire aux comptes.

Celui-ci fait ressortir un exercice en déficit de 34 765 € qui s'explique notamment par l'impact exceptionnel de la crise sanitaire « COVID 19 ».

Le Bureau valide l'arrêté des comptes de la saison 2019/2020 qui sera présenté au CODIR et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

2.4. PÔLE TECHNIQUE

➤ Honorabilité des encadrants de sélections régionales et Sections sportives

Afin de protéger ses publics les plus sensibles, la Ligue souhaite renforcer sa politique de prévention en s'assurant de l'honorabilité des personnes dont les missions impliquent d'être régulièrement au contact de jeunes joueurs/joueuses lors des sélections régionales et dans l'animation des sections sportives.

Dans le respect de la législation en vigueur, cette vérification consiste à s'assurer qu'aucune des personnes au contact de mineurs et/ou de jeunes adultes n'a fait l'objet d'une condamnation pour violence sexuelle et/ou n'a été interdit, par les autorités judiciaires, de pratiquer une activité impliquant des contacts avec des mineurs ou de jeunes adultes.

Elle s'effectue par la remise d'un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire qui comporte seulement les condamnations les plus graves (interdiction d'exercer une activité impliquant un contact avec des mineurs, condamnations pour crimes et délits supérieures à 2 ans d'emprisonnement ...).

Le Bureau valide cette disposition visant à protéger les jeunes joueurs/joueuses et demande la production à chaque début de saison d'un extrait du bulletin n°3 du casier judiciaire aux personnes en contact avec ces publics lors des sélections régionales et dans l'animation des sections sportives.

➤ **Mises à disposition des CTD vers la Ligue**

Le Directeur Technique présente les actions régionales nécessitant des mises à disposition de Conseillers Techniques Départementaux.

Ces mises à disposition se feront par voie de convention et d'avenant au contrat de travail des salariés concernés. Le coût de ces mises à disposition se feront à l'€uro - l'€uro sur la base du salaire brut chargé déduction faite des subventions fédérales.

Le Bureau valide le tableau des mises à disposition et le principe financier qui en résulte.

➤ **Remise du label régional Ecole Féminine de Football et Label Régional Futsal**

Sur proposition des présidents de commission en charge du dossier, il est soumis que cette remise se fasse au club des Voltigeurs CHATEAUBRIANT (44) labellisé Bronze Ecole Féminine (GF) et Espoir Label Futsal. Cette remise aura lieu le Samedi 21 novembre.

Le Bureau valide cette proposition.

➤ **Mécanismes de classification et de financement des SSS**

Nouvelle classification de l'éducation nationale :

Section Elite Scolaire (PPF) et Section Sportive Scolaire (Animation du territoire).

Les premières sont du ressort de la Ligue, les secondes de celui du District.

Principes retenus :

- ✓ Demande d'ouverture de SSS ou SES :

Accord obligatoire de la Ligue et de l'Education Nationale. En cas d'ouverture sans ces précédents accords, aucune aide financière ou matérielle ne peut être versée par la Ligue.

- ✓ Financement :

Différentes propositions sont faites en séance.

Le Bureau valide la répartition de classification des SES et SSS telle que présentée en séance.

Le Bureau prend note des différentes propositions financières qui seront validées ultérieurement.

➤ **Position du Bureau sur engagement tournoi de Rezé U17 équipe ligue**

Le Directeur Technique fait état que ce tournoi n'est pas prioritaire sur le plan du PPF Régional. Précédemment il permettait de regrouper les meilleurs joueurs du Challenge Jean Leroy ; ce qui n'est plus le cas actuellement.

Le Bureau ne retient pas le principe d'engagement d'une équipe de Ligue au tournoi de Rezé 2020/2021.

2.5. PÔLE DEVELOPPEMENT

➤ **PEF/Citoyenneté : clubs lieu de vie**

Les clubs impliqués lors de la saison 2019/2020 ont jusqu'au 30 septembre pour faire parvenir le document récapitulatif des actions menées dans le cadre du dispositif « Club Lieu de Vie » à la FFF. Il convient ensuite que chaque Ligue établisse un classement des 3 meilleurs projets.

Dans ce cadre il convient de mettre en place un jury régional (autour du 9 octobre) au sein du territoire avec à minima l'ensemble des districts représentés, le référent du dossier au niveau de la Ligue, un membre de l'ETR, des membres des commissions sensibles à cette notion de « Club Lieu de Vie ».

Le Bureau valide la création d'un jury dédié à la valorisation des actions « club lieu de vie ». Il sera composé des :

Coordinateur du service au club (en charge du pilotage du dossier)

Président et Président Délégué de la Ligue

5 Présidents de Districts (ou leur représentant)

Directeur Technique régional

Directeur de la Ligue

1 membre de la commission PEF / Citoyenneté

➤ **PEF/Citoyenneté**

Dans le cadre du partenariat FFF/Orange, la Ligue est pilote pour tester des outils de formation sur la thématique du PEF. Cette formation « sur l'éducation au numérique » à destination des membres de la commission régionale dédiée et aux techniciens référents des districts est programmée le 1^{er} octobre au District 49.

2.6. IR2F

➤ **Organisation des FIA**

Formations Initiales à l'Arbitrage :

Faible nombre de candidats pour les inscriptions aux FIA qui remet en cause l'organisation actuelle du calendrier prévu.

Une communication spécifique va être lancée pour motiver de nouveaux candidats et conserver au mieux les dates initiales.

Le cas échéant des regroupements de lieux de formation pourront être envisagés.

3. Questions diverses - Tour de table

➤ **Information de la LFA sur le FAFA Equipement et Transport**

Mise en place d'une enveloppe régionale unique (Équipement et Transport) calculée sur la base des enveloppes régionales de la saison précédente :

- ✓ maintien des dispositifs FAFA Équipement Ligues et Districts et « Nouvelles Pratiques » sous la forme d'une enveloppe nationale,
- ✓ répartition des crédits disponibles entre les Ligues sur la base de la clé de répartition existante et donc évolution identique de la dotation de chaque Ligue,
- ✓ révision possible de l'enveloppe au 31/12 en fonction de l'impact économique du Covid sur l'activité de la FFF. Les montants attribués sont donc des montants garantis, susceptibles d'être révisés à la hausse au 31/12 si le contexte de l'activité s'améliore.

Ainsi, l'enveloppe nationale pour les projets d'équipement et transport se portera à 4 millions d'Euros. L'enveloppe unique réservée à notre Ligue pour la saison 2020/2021 s'élève à 302 000 € soit 39% du montant alloué en 2019/2020, sous réserve de la révision possible au 31/12.

➤ **Point sur le nouveau foot2000**

Retour général d'insatisfaction sur le système en cours de mise en place par la DSI de la FFF.

L'instabilité du système déroute l'ensemble des utilisateurs et génère beaucoup d'énervement et du travail supplémentaire.

Les solutions doivent être trouvées au plus vite.

➤ **Demande du Président du District de la Sarthe de favoriser la mutualisation des réunions des CTD en Ligue**

Le Directeur technique assure qu'il s'agit d'une attention permanente de sa part et qu'il privilégie également les réunions en visio conférence.

4. Prochaines réunions

Calendrier

- Codir : 06 octobre 2020
- Bureau : 26 octobre 2020
- Codir : 18 novembre 2020 (modification de date) à Angers (modification de lieu)

Le Président,
Gérard LOISON



Le Président Délégué
Didier ESOR



Le Secrétaire
Jacques BODIN





Mouvements Clubs réunion du 28.09.20

GROUPEMENTS

AFFILIATIONS

CDG	PRATIQUE	NOM	N° Affil	CLUBS REGROUPES	CATEGORIES	Recu le...	Avis favorable district	Avis ligue	Observations
44	GF	MOUZILLON-VIGNOBLE	524266	ET. MOUZILLON FOOTBALL	U6F à U15F	24/09/2020	24/09/2020		Retard pris suite Covid
			581794	FC ENTENTE DU VIGNOBLE					